

Politique sociale

M. Alexander: Voilà le député d'une circonscription de la Saskatchewan— le député de Battleford-Kindersley pour ne pas le nommer—qui montre son indifférence envers nos citoyens du troisième âge. Je voulais dire que le ministre et ses fonctionnaires auraient peut-être besoin de prendre un congé sabbatique et de visiter le pays comme certains de nous le font pour se faire une idée exacte des véritables besoins de nos citoyens âgés. J'ai l'impression que le ministre et ses fonctionnaires concoctent leurs politiques en vase clos à Ottawa comme s'ils étaient totalement détachés du monde réel. Ils n'ont aucune idée de la monstruosité qu'ils ont commise lorsqu'ils ont institué cette allocation du conjoint.

Je me rappelle que nous l'avions signalé lorsque le bill a été débattu. Nous estimions que le bill était discriminatoire. Les célibataires des deux sexes âgés de 60 ans n'ont pas droit à cette allocation. Mais ce n'est pas là le pire. Premièrement, le gouvernement a soutenu, pour défendre sa thèse, que deux personnes ne pouvaient pas vivre d'une seule pension. Mais lorsque l'une des deux meurt, l'autre devrait pouvoir vivre sans recevoir aucune pension. C'est la plus cruelle des fumisteries qu'on ait jamais inventées depuis que je suis au Parlement. C'est la pire mesure que j'aie jamais lue et elle n'a pas sa place dans nos textes de lois.

● (1732)

J'ai eu l'occasion de parcourir le pays et je tiens à signaler pour les fins du compte rendu certaines des choses dont se préoccupent les personnes du troisième âge. Il y a ici le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, (M. Ouellet)—je ne sais d'ailleurs pas ce qu'il fait au juste, car il semble s'ingérer dans des domaines de compétence provinciale au moins une fois sur deux—et il y a aussi le ministre d'État à la santé et au sport amateur (M^{me} Campagnolo), mais il est de plus en plus évident que puisque la proportion des personnes âgées dans notre population augmente à un taux rapide à cause de l'allongement de l'espérance de vie, il faudrait créer un ministère spécial pour répondre aux besoins de ces personnes.

On m'a suggéré au cours de ma tournée qu'il était temps de songer à créer un tel poste, car le nombre des personnes âgées augmente pour différentes raisons, que ce soit dû à une meilleure alimentation, à des progrès dans le domaine de la médecine ou à d'autres raisons encore. Cela signifie qu'à long terme, plus de personnes seront en proie aux problèmes qu'apporte la vieillesse et qu'il est grand temps de commencer à se préoccuper de ces priorités en créant un ministère distinct pour répondre aux besoins de ces personnes.

Il y en aura pour dire, j'en suis persuadé, qu'en tant que parti nous parlons constamment d'austérité et que nous ne devrions peut-être pas proposer de nouvelles façons de dépenser davantage d'argent. Laissez-moi vous dire que j'estime qu'il s'agit là de grandes priorités et que lorsque nous constatons qu'une priorité se fait de plus en plus sentir au niveau des besoins de nos concitoyens du troisième âge, nous devrions être prêts à réagir. En effectuant ce voyage à travers notre pays, je me suis rendu compte qu'il fallait créer un tel ministère. Après tout, si nous avons un ministre pour s'occuper de la santé et du sport amateur—je ne cherche d'ailleurs pas à minimiser l'importance de son rôle—ainsi qu'un ministre pour veiller sur la petite entreprise, nous devrions également avoir un ministre chargé de veiller aux intérêts de ce secteur très important de

notre population, à savoir celui des personnes du troisième âge. Dans l'état actuel des choses, ce sont trois ou quatre ministères qui répondent à leurs besoins. C'est injuste et même méchant. Telle est donc ma première suggestion, monsieur l'Orateur.

Qu'ai-je découvert d'autre lors de mon voyage, monsieur l'Orateur? Je vais vous lire les remarques suivantes concernant le problème du logement. Nos concitoyens du troisième âge sont fort mécontents, car ils voudraient pouvoir demeurer dans leur propre maison plutôt que d'être expédiés dans des foyers pour personnes âgées, quelle que soit l'excellence des services qui leur sont dispensés. Les personnes âgées voudraient disposer de suffisamment d'argent pour pouvoir payer leurs taxes ainsi que leurs factures de chauffage et d'entretien qui leur reviennent si cher actuellement qu'ils doivent parfois vendre leur propre maison.

Il coûterait bien moins cher à mon avis de prévoir une forme de subvention permettant de régler ces questions plutôt que de construire un grand nombre de foyers pour personnes âgées, ce qui, soit dit en passant, coûte plus cher que la somme nécessaire pour régler les problèmes en question. Autrement dit, les personnes âgées demandent qu'on leur laisse plus de choix. Cela est raisonnable. De nombreux vieillards ont été propriétaires de leur maison pendant des années, mais la vieillesse les empêche de continuer à les entretenir, à les peindre, à les chauffer et à tondre la pelouse. C'est de services de ce genre qu'elles ont besoin. C'est pourquoi je prétends que nous devrions intervenir dans ce domaine. Du point de vue pécuniaire, nous pourrions épargner des millions de dollars en instituant des programmes qui permettraient aux vieilles gens de continuer à vivre dans la maison qu'ils ont eux-mêmes construite et meublée, et dans laquelle ils ont élevé leurs enfants; des programmes qui leur permettraient de finir leur vie dans la dignité. Bien sûr, ce genre d'idée dépasse l'imagination d'un gouvernement dur, insensible et incapable.

J'ai entendu le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) déclarer—et qu'il me corrige si je me trompe—qu'il désapprouve le principe que des personnes puissent continuer à travailler après avoir atteint l'âge de 65 ans. Pour ma part je considère qu'il y a certains avantages à ce que les personnes de plus de 65 ans continuent à travailler. Ces personnes ne travaillent pas parce qu'elles aiment le travail, même si elles admettent que travailler est un devoir. Elles travaillent parce qu'elles ont besoin de travailler, soit parce qu'elles ont des besoins personnels, ou à cause d'engagements qu'elles ont pris au nom de leur femme, de leurs enfants et de leurs petits-enfants. L'attitude du gouvernement actuel a entraîné une injustice, celle qui consiste à refuser les prestations d'assurance-chômage à ces gens. Ce fut un sombre jour. Le gouvernement a déclaré qu'il épargnerait ainsi—je ne suis pas certain du chiffre—environ 50 millions de dollars. On s'est ensuite demandé si elles n'exploitaient pas indûment le système.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux préciser que je n'ai jamais dit ce que le député vient de m'attribuer. J'ai parlé en français et la traduction n'a peut-être pas été fidèle. Je vais répéter ce que j'ai dit en anglais. J'ai dit que certaines personnes aimeraient que l'on abaisse l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse de 65 à 60 ans en y ajoutant une évaluation des revenus. Je suis contre l'évaluation des revenus. C'est ce que j'ai dit. Je